

Nº 5754²
CHAMBRE DES DEPUTES
Session ordinaire 2007-2008

PROJET DE LOI

relatif à l'aide à l'enfance

* * *

AVIS DE LA CHAMBRE DES METIERS

(7.11.2007)

Par sa lettre du 10 septembre 2007, Madame la Ministre de la Famille et de l'Intégration a bien voulu demander l'avis de la Chambre des Métiers au sujet du projet de loi repris sous rubrique.

Le projet de loi sous avis vise à contribuer à des progrès importants en matière d'aide à l'enfance par le biais des mesures suivantes:

- L'assistance des parents;
- Le droit de l'enfant en détresse de bénéficier des aides requises par sa situation;
- Le bannissement formel de toute forme de violence familiale;
- La participation active de l'enfant et de ses parents à l'organisation des mesures d'aide;
- La revalorisation de la prévention, la promotion des initiatives d'appui en milieu ouvert et la prévention conséquente de mesures „lourdes“;
- La „déjudiciarisation“ de l'aide sociale au bénéfice des enfants en détresse;
- L'institution d'un dispositif public d'aide à l'enfance, complémentaire par rapport aux structures de protection juridique;
- La collecte scientifique de données fiables sur l'enfance en détresse;
- Une meilleure coordination des initiatives d'aide développées par les prestataires divers.

Etant donné que l'artisanat n'est pas directement concerné par les dispositions du présent projet de loi, la Chambre des Métiers se permet de s'abstenir de tout commentaire.

Luxembourg, le 7 novembre 2007

Pour la Chambre des Métiers,

Le Directeur,
Paul ENSCH

Le Président,
Roland KUHN

